

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 19 octobre 2018

7^{ème} Commission

N° CD-2018-4-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAJD
Cabinet

CREATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES INTERRELIGIEUSES

Résumé : Dans le cadre de la feuille de route partagée pour les années 2019-2021, le dialogue interreligieux est une marque forte de l'identité du territoire alsacien qui est soutenu par les deux départements alsaciens. A ce titre, il vous est proposé de mettre en place, à partir du 1er janvier 2019 et pour une période de 3 ans, un Fonds de soutien aux initiatives InterReligieuses (F.I.R), d'un montant de 5.000 euros par an, première étape de notre politique de soutien du dialogue interreligieux dans le Haut-Rhin.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable lors de la Commission Culture et Patrimoine en date du 21 septembre 2018.

I- Le dialogue interreligieux dans le Département du Haut-Rhin :

1- Etat des lieux

L'Alsace est un ferment de dialogue interreligieux du fait de son statut local spécifique et de la coexistence apaisée des religions sur son territoire : catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam et bouddhisme sont présents de façon importante sur le territoire. Cette diversité, vécue comme une véritable richesse, est également une part non négligeable de l'identité alsacienne qu'il convient d'accompagner particulièrement pour promouvoir la paix sociale et l'entre connaissance.

Dans le Haut-Rhin, on compte une douzaine d'associations ou groupes interreligieux qui irriguent ainsi le Département.

En 2018, ce sont les suivants :

AJC : Amitié Judéo-Chrétienne de Colmar
AJC : Amitié Judéo-Chrétienne de Mulhouse
Bible et Culture – Mulhouse
Calendrier Interreligieux de Colmar
Calendrier Interreligieux de Mulhouse
Coexister Mulhouse
CPRA : Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace - Rouffach
FICMU : Festival Interreligieux du Conte de Mulhouse
GAIC 68 : Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne de Mulhouse
Groupe interreligieux de Thann et environs
Jardin de la Fraternité de Rixheim

Ces associations ou groupes interreligieux ont besoin du soutien des collectivités pour pouvoir créer des actions sur le terrain et sensibiliser la population haut-rhinoise à ce dialogue exigeant et nécessaire pour le bien de tous, le respect mutuel et la paix sociale.

Afin de mener à bien cette politique, une conseillère déléguée et un chargé de mission - à temps partagé avec le Département du Bas-Rhin - ont été nommés.

2- Déclinaison et objectifs de la politique départementale en cinq axes

Le Département du Haut-Rhin souhaite soutenir la promotion du dialogue interreligieux sur son territoire en informant le grand public, en promouvant l'acceptation de l'autre, l'ouverture et la citoyenneté dans les collèges haut-rhinois et en soutenant les associations au travail sur le terrain. Pour mener cette politique, il se donne cinq axes :

- **Un suivi régulier des associations et des groupes de dialogue interreligieux** pour être le trait d'union avec le département. A ce sujet, une première rencontre des personnes impliquées dans l'interreligieux haut-rhinois a eu lieu début juillet 2018. Près de 40 personnes se sont retrouvées pour ce temps d'échange et de présentation. La deuxième rencontre aura lieu en novembre 2018 et portera sur la thématique « jeunesse et interreligieux ».
- La mise en place d'**une politique envers les collégiens** en lien avec le rectorat et les services académiques. Ce point, en cours de mise en place, se décline sous la forme d'une « boîte à outils » ouverte dans laquelle les collèges peuvent piocher des idées afin de réaliser des activités précises pour les élèves sous forme d'une ou plusieurs journées « Citoyenneté, Vivre Ensemble et Dialogue Interreligieux ». Dans le Haut-Rhin, il s'agira notamment de proposer aux collèges intéressés d'accueillir les responsables de cultes qui ont travaillé et créé le Calendrier Interreligieux de Colmar qui sortira début 2019 afin que ce calendrier soit présenté aux collégiens. D'autres formes de coopérations sont également en réflexion autour de thématiques artistiques (musiques et chants des différentes traditions, ateliers de calligraphies) ou de visites de lieux de cultes ou de jardins interreligieux.
- En lien avec Alsace Destination Tourisme et les services en charge du tourisme des deux Départements alsaciens, la création d'**un format touristique interreligieux** est en cours d'élaboration.
- **Un site internet** commun aux deux Départements devrait être mis en place au cours du premier semestre 2019. Ce site est appelé à répertorier la quarantaine

d'associations ou groupes interreligieux alsaciens et à informer le grand public des évènements organisés par ces associations ou groupes interreligieux.

- La **création d'un Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux** qu'il vous est proposé d'adopter comme le premier signe fort de la mise en place de cette politique départementale.

II- La création du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux

Ce fonds a pour objectif de soutenir des initiatives interreligieuses et accompagner des projets pour favoriser et développer le dialogue interreligieux dans le Haut-Rhin par le partage, le dialogue, des rencontres entre les différentes sensibilités religieuses.

Ce fonds est mis en place à partir du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Les règles de fonctionnement de ce Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux sont définies au travers d'un règlement dont le projet est joint en annexe au présent rapport.

Il est à préciser que l'Autorisation d'engagement d'un montant total de 15 000 € sera inscrite lors du budget primitif 2019.

Les crédits de paiement nécessaires au fonctionnement du fonds, soit 5 000 € par an, seront votés annuellement par l'Assemblée départementale, dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du plan de travail proposé pour la construction de la politique interreligieuse départementale,
- d'approuver la création du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux à hauteur de 5 000 € par an pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- de préciser que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre du Budget Primitif 2019,
- d'adopter le règlement du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux figurant en annexe au présent rapport et de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT